

Le bois d'oeuvre

Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, on retrouve tout un éventail d'industries basées sur les forêts. Je voudrais prendre pour exemple la localité d'Atikokan et plus particulièrement de Suphowie, une collectivité voisine où est basée l'Atikokan Forest Products, car il n'y a pas si longtemps, la scierie en question était menacée de disparaître en grande partie à cause de la taxe initiale de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. Or, dans le cadre d'une analyse d'impacts économiques et grâce aux efforts fructueux, je tiens à le signaler, du gouvernement de Bob Rae, en Ontario, nous avons été en mesure d'assurer la survie de la scierie et d'une autre scierie voisine. Ce que nous avons examiné, ce sont les incidences économiques de cette scierie. Il ne s'agissait pas d'une très grande scierie. Elle ne comptait que 160 travailleurs à temps plein venant d'Atikokan, à une trentaine de milles de là. Ces incidences économiques ont été des plus incroyables.

• (0010)

Permettez-moi de dire quelques mots sur le Trésor de l'Ontario et sur celui du Canada. Si on avait fermé les portes de l'Atikokan Forest Products, l'Ontario aurait perdu 7,9 millions de dollars en 1991. Dans les années suivantes, elle aurait perdu 9,1 millions de dollars, ce qui correspond à une combinaison de pertes d'impôts sur le revenu et de pertes d'impôts sur les sociétés ainsi qu'à une augmentation des dépenses pour les prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale.

Il en coûterait au gouvernement fédéral 11,4 millions de dollars la première année, et 5,6 millions par la suite. Ce sont des incidences économiques très graves pour une très petite collectivité.

Si nous regardons maintenant la situation dans tout le nord-ouest de l'Ontario, avec toutes les collectivités construites autour de scieries, nous pouvons commencer à comprendre l'impact sur le Trésor, sans compter l'impact sur l'économie de la collectivité où se trouve la scierie ou près de laquelle elle est située, ainsi que sur l'économie régionale. C'est énorme.

Le gouvernement du Canada n'a pas le choix, il doit se défendre contre la récente attaque du gouvernement des États-Unis. En toute honnêteté, je n'accepte pas l'argument voulant que cette décision puisse avoir été prise par des fonctionnaires subalternes qui ne suivaient pas les ordres de leur chef. C'est une année d'élections aux États-Unis. Les républicains de droite et les démocrates qui préconisent d'acheter américain et de mettre les intérêts des États-Unis avant tout s'acharnent sur George Bush, et celui-ci est bien prêt à sacrifier son ami, le premier ministre du Canada.

Ce qui importe ce soir, c'est de faire comprendre au gouvernement du Canada qu'il y a des milliers et des milliers de gens ici qui veulent qu'il soit de leur bord. Il incombe à cette Chambre de s'assurer qu'il en aille ainsi.

Dans notre groupe parlementaire, nous continuerons d'insister auprès du gouvernement conservateur pour l'amener à parler au nom des Canadiens et à les défendre au lieu d'acquiescer à toutes les demandes de George Bush et de ses amis.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je suis malheureux de devoir intervenir ce soir. L'industrie du bois d'oeuvre de ce pays se trouve dans une situation fâcheuse parce que les Américains ont imposé un tarif de 14,48 p. 100 à notre bois d'oeuvre. Cette mesure sera dévastatrice pour notre industrie et elle semble aller à l'encontre de ce terrible accord de soi-disant libre-échange.

Nous nous sommes tous laissés dire que cet accord garantirait nos échanges avec les États-Unis. Ce soir, il est évident que l'accord n'a rien assuré et qu'il place dans une situation très difficile l'industrie du bois d'oeuvre, plusieurs autres industries et le pays tout entier.

Il est très important de noter qu'avant la signature de l'Accord de libre-échange, l'accès au marché américain pour l'industrie du bois d'oeuvre était probablement libre à 90 p. 100. On ne peut donc pas qualifier cette forme d'entente de «libre-échange» puisque cette expression signifie, selon moi, une liberté totale du commerce dans les deux sens.

Il est évident que tel n'est pas le cas. Seuls les Américains peuvent choisir ce qu'ils importeront de chez nous. S'ils décident de ne pas augmenter la grosseur exigée pour les homards et s'ils considèrent que notre pomme de terre est acceptable, alors tout va bien; puis, ils imposent un droit sur le bois d'oeuvre.

Le gouvernement avait imposé une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien parce que les Américains avaient déclaré que nos droits de coupe étaient trop bas, ce qui constituait une subvention. Depuis, les gouvernements provinciaux ont majoré leurs droits de coupe et voilà que les Américains décident tout à coup d'imposer des droits de 14 p. 100.

Si nous avons éliminé le problème, pourquoi les Américains s'en prennent-ils ainsi à nous? À mon avis, ils le font parce que l'accord actuel leur permet. Le mécanisme de règlement des différends est une véritable passoire.

Ce mécanisme ne sert qu'à déterminer si une loi américaine est correctement appliquée ou pas. Il ne permet pas de savoir si cette loi est juste. De plus, les Américains peuvent modifier leurs lois, et c'est exactement ce qu'ils ont fait. Ils ont modifié leurs lois sur les subventions et ils nous imposent des droits. Un accord qui permet cela n'est pas un bon accord.

Nous sommes soumis aux lois américaines sur les importations qui nous placent dans une situation inconfortable parce que nous sommes une nation exportatrice. Lors de la dernière campagne électorale, nous avons eu,